



Vente de maison et contrat de construction

Par Visiteur

Mon compagnon avant sa séparation avec son ex-compagne à fait construire une maison le contrat de cette construction est à son nom et au nom de son ex-compagne, ils n'étaient ni mariés, ni paccés. Depuis la séparation, c'est mon compagnon qui paie l'assurance vie au nom de l'organisme de prêt et qui paye le prêt. la maison terminée les deux parties ont décidé de vendre la maison. a ce jour c'est son ex-compagne qui à mis la maison en vente au prix de 190.000 ? alors que le coût de la maison est de 135.000 ?. cette maison c'est construite dans l'allier et mon compagnon qui est venu me rejoindre habite maintenant avec moi en alsace.

ma question, mon compagnon peut il se faire représenter sur place et mandater quelqu'un qui le représente et règle cette vente à sa place et peut il obliger son ex-compagne à baisser le prix de vente, car pour lui le principal est de vendre la maison pour rembourser le prêt. par ailleurs, lorsque la vente sera faite peut il demander le remboursement de la moitié des frais qu'il supporte entièrement depuis 3 mois, puisque le contrat chez le notaire était à son nom et au nom de son ex-compagne , chacun ayant du supporter la moitié des frais (assurance, prêt etc....)
merci d'avance pour votre conseil

Par Visiteur

Chère madame,

mon compagnon avant sa séparation avec son ex-compagne à fait construire une maison le contrat de cette construction est à son nom et au nom de son ex-compagne, ils n'étaient ni mariés, ni paccés. Depuis la séparation, c'est mon compagnon qui paie l'assurance vie au nom de l'organisme de prêt et qui paye le prêt. la maison terminée les deux parties ont décidé de vendre la maison. a ce jour c'est son ex-compagne qui à mis la maison en vente au prix de 190.000 ? alors que le coût de la maison est de 135.000 ?. cette maison c'est construite dans l'allier et mon compagnon qui est venu me rejoindre habite maintenant avec moi en alsace.

ma question, mon compagnon peut il se faire représenter sur place et mandater quelqu'un qui le représente et règle cette vente à sa place

Oui, il suffit que votre compagnon fasse signer un contrat de mandat, c'est à dure une feuille sur lequel, votre compagnon donne à un tiers le pouvoir d'accomplir seul la vente de la maison.

peut il obliger son ex-compagne à baisser le prix de vente, car pour lui le principal est de vendre la maison pour rembourser le prêt. par

Non, il ne peut pas la contraindre à baisser le prix et si vous désirez vendre le bien rapidement, la solution judiciaire serait ici déconseillé d'une part, parce que cela prend beaucoup de temps, et d'autre part, parce que cela aboutirait sur une vente aux enchères qui aboutirait à un prix bien inférieur.

peut il demander le remboursement de la moitié des frais qu'il supporte entièrement depuis 3 mois, puisque le contrat chez le notaire était à son nom et au nom de son ex-compagne , chacun ayant du supporter la moitié des frais (assurance, prêt etc....)

Oui, il peut bien évidemment le demander et il obtiendra très certainement gain de cause vu le contexte.

Très cordialement.